

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-09 n°01 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

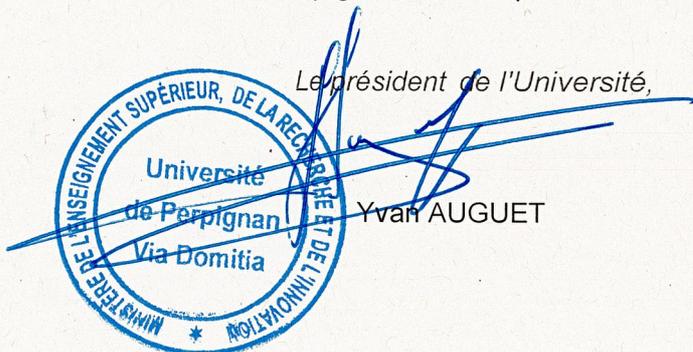
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2023.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : PV CA du 10/03/2023

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-09 n°02 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023.**

Sous réserve de la correction à apporter à l'orthographe du nom de Monique Chatard.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : PV CA du 14/04/2023

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-09 n°03 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2023.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,
Yvan AUGUET



PJ : PV CA du 02/06/2023

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-09 n°04 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : PV CA du 07/07/2023

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-09 n°05 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences et notamment son article 19 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le contingent congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) des personnels enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2024-2025 au titre de l'établissement : la détermination du nombre de semestres pouvant être attribués, pour l'année universitaire 2024-2025, au titre de la phase locale soit 3 semestres.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : Note sur la fixation du contingent de CRCT

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-09 n°06 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2023/14-04 n°03 du 14 avril 2023 relative à la mise à jour de la cartographie des fonctions RIFSEEP des personnels BIATSS titulaires ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 22 septembre 2023,

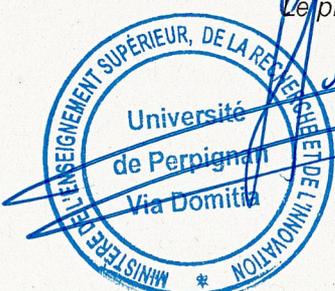
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification de la cartographie des fonctions RIFSEEP suite à la création de nouveaux postes et donc de nouvelles fonctions.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET


PJ : tableau récapitulatif des nouvelles fonctions RIFSEEP accompagné de la mise à jour de la légende des critères par catégorie et par groupe de fonctions.

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-09 n°07 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 193 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de l'agent comptable,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les demandes d'admission en non-valeur.**

Pour une somme totale de 83,77 euros.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 21
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 21	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : demandes d'admission en non-valeur susmentionnées

CPI : Agence comptable / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-09 n°08 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'adhésion à la conférence nationale des étudiants vice-présidents d'université.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 21
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 21	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET



PJ : Bulletin d'adhésion 2023/2024 de l'UPVD à la CEVPU

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-09 n°09 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2019/13-12 n°07 du 13 décembre 2019 relative aux statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de l'INSPE du 28 juin 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ L'évolution des statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'Académie de Montpellier.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 21
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 21	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023


Le président de l'Université,
Yvan AUGUET



PJ : Statuts de l'INSPE susmentionnés
CPI : Direction / DFVU/ Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°10 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2023/10-03 n°03 du 10 mars 2023 relative au dossier d'expertise concernant le transfert de l'antenne universitaire de l'UPVD du site Auriac en cœur de Bastide de la Ville de Carcassonne,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Dans le cadre du Projet Bastide, le contrat administratif de mise à disposition immobilière des locaux du campus FERT entre la Ville de Carcassonne et l'UPVD.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 21

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université.



Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : Contrat administratif de mise à disposition immobilière susmentionnée entre l'UPVD et la Ville de Carcassonne

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°11 du 29 septembre 2023

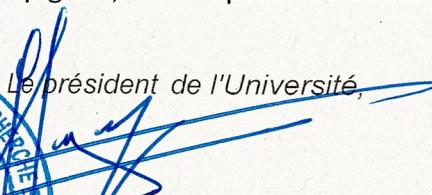
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la convention de coordination territoriale signée le 12 octobre 2019 ;
Vu l'avis du Directoire de la coordination territoriale Occitanie Est du 26 mai 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le bilan des actions de la Coordination Territoriale Occitanie Est (CTOE) au titre des années 2021 et 2022.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 21
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 21	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : Synthèse du bilan des actions susmentionnées 2021 et 2022

CPI : Cellule d'appui / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°12 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs de la boutique UPVD des produits proposés à la vente.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 21
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 21	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET



PJ : Tarifs des produits susmentionnés
CPI : Communication / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°13 du 29 septembre 2023

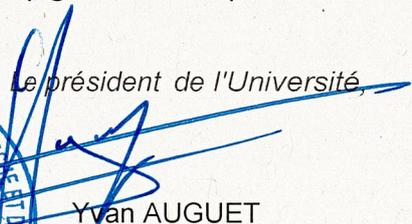
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2021/12-03 n°16 du 12 mars 2021 au titre de la convention partenariale relative à l'INSPE de l'Académie de Montpellier ;
Vu l'avis du conseil de l'INSPE du 28 juin 2023 ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 12 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 19 septembre 2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention partenariale relative à l'INSPE de l'Académie de Montpellier entre le Rectorat de l'Académie de Montpellier et l'Université de Montpellier, l'Université Paul Valéry de Montpellier 3, l'UPVD et l'Université de Nîmes.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 21
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 21	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET


PJ : Convention partenariale susmentionnée
CPI : Direction / DfVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°14 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2022/21-10 n°08 du 21 octobre 2022 relative à la création du diplôme d'université (DU) préparation au CAPES ;
Vu l'avis du conseil de l'Institut franco catalan du 1^{er} juin 2023 ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 19 septembre 2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification de la maquette du diplôme d'université (DU) préparation au CAPES.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



PJ : Dossier d'habilitation du DU susmentionné
CPI : DFVU / UFR LSH / IFCT / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°15 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La création d'une nouvelle mission de tuteurs accompagnant les étudiants à besoins pédagogiques particuliers : « Tuteur pédagogique Atypie-Friendly ».

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan
Via Domitia

PJ : Fiche de poste de la nouvelle mission de tuteur pédagogique susmentionnée

CPI : DfVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°16 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La création d'une nouvelle mission de tuteurs accompagnant les étudiants à besoins pédagogiques particuliers : « Assistant robot de téléprésence - ART ».**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : Fiche de poste de la nouvelle mission de tuteur accompagnant EBPP susmentionnée

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°17 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023,

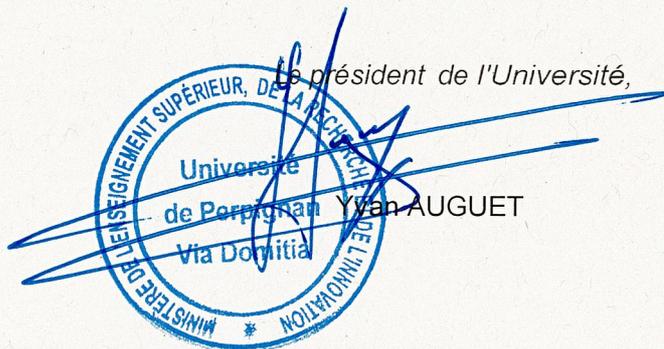
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La revalorisation de la rémunération des missions de secrétaire d'examen auprès des étudiants en situation de handicap.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,
Yvan AUGUET



PJ : Fiche de poste et projet de revalorisation du salaire des secrétaires d'examen pour ESH

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°18 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2019/13-12 n°23 du 13 décembre 2019 relative au projet de création d'une formation qualifiante ;
Vu la délibération UPVD/CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023 ;
Vu l'avis de la vice-présidente formation ;
Sous réserve du passage en conseil de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences exactes et expérimentales d'octobre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le dossier de demande d'habilitation Formation Qualifiante « Approfondissement des Fondamentaux de la Profession d'Esthétique » au titre de l'année 2023/2024.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023


Le président de l'Université,
Université
de Perpignan
Via Domitia
Yvan AUGUET

PJ : Dossier de demande d'habilitation de la formation qualifiante susmentionnée
CPI : SFC-A / UFR SEE / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°19 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

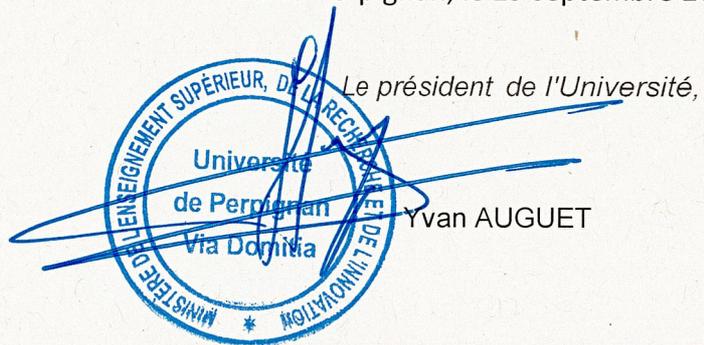
➤ **Le tarif de la soirée internationale organisée dans le cadre de la journée internationale du 5 octobre 2023.**

Le tarif est fixé à 6 euros par étudiant.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,
Yvan AUGUET



PJ : Document de présentation du SRIT
CPI : SRIT / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°20 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 19 septembre 2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs des formations du CUEF au titre de l'année universitaire 2022/2023 et à compter du 1er septembre 2023.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



PJ : Tarifs du CUEF susmentionnés
CPI : UFR LSH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°21 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la convention de partenariat entre l'UPVD et l'Université Paul Valéry Montpellier 3 relative au dispositif Tremplin-Occitanie au titre de l'année 2022/2023 ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 19 septembre 2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le bilan qualitatif relatif au dispositif tremplin Occitanie pour l'accueil des étudiants en exil 2022/2023 dans le cadre du DU Passerelle.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan
Via Domitia

PJ : Bilan qualitatif susmentionné
CPI : UFR LSH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°22 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la convention de subvention année 2022 entre l'UPVD et le Réseau migrants dans l'enseignement supérieur (MEnS) dans le cadre du programme AIMES – Soutien à l'accueil et l'insertion d'étudiants en exil ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 19 septembre 2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le rapport qualitatif dans le cadre du programme AIMES – Soutien à l'accueil et l'insertion d'étudiant en exil 2022/2023.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,


Yvan AUGUET



PJ : Rapport qualitatif susmentionné
CPI : UFR LSH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-09 n°23 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des science juridiques et économiques du 13 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La valorisation des corrections de copies de l'examen national du pré-CAPA au titre des années 2021/2022 et 2022/2023.**

L'université de Perpignan souhaite mettre en œuvre un dispositif de valorisation dans le cadre de la correction de copies de l'examen national du pré-CAPA.

Cette rémunération est fixée à 8€ brut par copie corrigée.

Ce dispositif a une action rétro active sur la session de l'examen national du pré-CAPA 2021/2022 et 2022/2023.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 20

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



CPI : UFR SJE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°24 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de l'institut universitaire de technologie du 21 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs de la production du domaine agricole au titre de l'année 2023/2024.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



PJ : Tarifs susmentionnés

CPI : IUT / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°25 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°14 du 7 juillet 2023 relative à l'ouverture à l'alternance au titre de l'année 2023/2024 des diplômes nationaux de l'IUT ;
Vu l'avis du conseil de l'institut universitaire de technologie du 21 septembre 2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification de la liste des responsables alternance dans le cadre des formations de l'IUT ouvertes à l'alternance au titre de l'année 2023/2024.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,


Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : Liste des responsable alternance susmentionnée

CPI : IUT / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°26 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'aide à l'installation des nouveaux enseignants-chercheurs.**

Le montant de l'aide à l'installation qui sera attribuée aux 8 nouveaux enseignants-chercheurs recrutés dans le cadre de la campagne emploi 2023 est de 1600 euros par enseignant pour un montant total de 12 800 euros.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 20

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°27 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de laboratoire du CDED YS du 6 juin 2023 ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification du règlement intérieur du CDED YS.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,


Yvan AUGUET


MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan
Via Domitia

PJ : Règlement intérieur modifié susmentionné

CPI : SRV / CDED YS / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°28 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Avenant n°1 à la convention d'encadrement de l'étude sur le crabe bleu en vue de comprendre cette espèce invasive et de lutter contre sa prolifération (CNRS n°265218).**

Unité de recherche : CEFREM

Partenaire : SBMVR, Laboratoire Arago (Observatoire Océanologique de Banyuls) et 5 pêcheurs professionnels

Durée : 36 mois

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : Avenant n°1 susmentionné (934)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°29 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Convention de reversement du financement de 50% de la thèse de Lauren CLEMENT dans le cadre de l'EUR TULIP.**

Unité de recherche : LGDP

Partenaire : Université Toulouse III - Paul Sabatier

Durée : 36 mois

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



PJ : Convention de reversement susmentionnée (1011)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°30 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Convention de reversement du financement de la thèse de Léa CHERRY.**

Unité de recherche : PROMES

Partenaire : Ecole Polytechnique

Durée : 36 mois

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,


Yvan AUGUET



PJ : Convention de reversement susmentionnée (1005)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°31 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Subvention/Recherche RESPIRE 2023

Unité de recherche : CEFREM

Partenaire : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

Durée : 12 mois

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 20

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

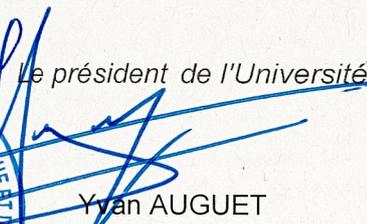
Suffrage valablement exprimé : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université

Yvan AUGUET


PJ : Décision attributive de subvention n°2022 7784 du 15/12/2022 (996)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°32 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Subvention/Recherche FLUX 4 - suivi des civelles et des anguilles**

Unité de recherche : CEFREM

Partenaire : AERMC/REGION OCCITANIE

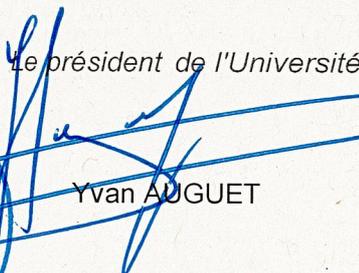
Durée : 36 mois

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 31
Membres présents ou représentés : 20
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 20

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : Arrêté subvention d'investissement Région Occitanie du 24/07/2023 (997)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/29-10 n°33 du 29 septembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 26 septembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Subvention Europe Projet MOSAIC: Multi-site application of Open Science in the creAtion of healthy environments Involving local Communities.**

Unité de recherche : ESPACE-DEV

Partenaires : IRD, Université Aix-Marseille, Université de Guyane Française, African Conservation Center, CIRAD, INRAE, Hôpital de Cayenne, Santé Publique France,...

Durée : 48 mois

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 20

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 20

Pour : 20

Contre : 0

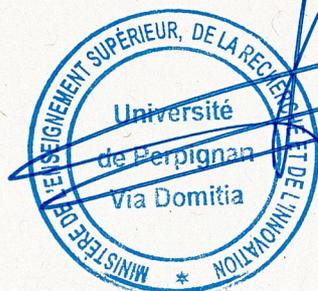
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : Déclaration d'honneur pour les entités affiliées UPVD / IRD (1003)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD